

xxxx-xxxxxxxx	0467262064	2025	EUR	23.0.9	m04-f	xx/xx/xxxx	21		A-ASBL 1
---------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	----------

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Gammes**
Forme juridique : Association sans but lucratif
Adresse : Chaussée de Charleroi N° : 123a Boîte : 4
Code postal : 1060 Commune : Saint-Gilles
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet : www.gammesasbl.be
Adresse e-mail : compta@gammesasbl.be

Numéro d'entreprise 0467.262.064

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 02-09-2025

COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 12-06-2026
et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2025 au 31-12-2025
Exercice précédent du 01-01-2024 au 31-12-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :
A-ASBL 7, A-ASBL 8

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

PILOY Luc

Président
Avenue Plasky 30 18
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Fédération Bruxelloise des Services de Coordination

0888184260
Rue de la Borne 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-12

Fin de mandat : 2028-07-31

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Genicq Aurore
Administrateur

Idée 53 ASBL

0433466670
Rue du chimiste 34-36 /
1070 Anderlecht
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-08-01

Fin de mandat : 2027-07-31

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Kwang Rucquoy
Administrateur

Mission Locale d'Ixelles

0445145866
Rue du College 30 D
1050 Ixelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-08-01

Fin de mandat : 2027-07-31

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

NYSEN Barbara
Administrateur (Secrétaire)

CLC Audit & Conseil (B0749)

0811842092
Drève Richelle 161/31/P
1410 Waterloo
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-07-01

Fin de mandat : 2028-06-30

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

El Filali Adil (B0749)
Réviseur d'entreprise

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION
ACTIF
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT
ACTIFS IMMOBILISÉS
Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Location-financement et droits similaires

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières
ACTIFS CIRCULANTS
Créances à plus d'un an

Créances commerciales

Autres créances

Stocks et commandes en cours d'exécution

Stocks

Commandes en cours d'exécution

Créances à un an au plus

Créances commerciales

Autres créances

Placements de trésorerie
Valeurs disponibles
Comptes de régularisation
TOTAL DE L'ACTIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	20		<u>0</u>
	21/28	<u>560.089,54</u>	<u>612.510,4</u>
6.1.1	21	0	0
6.1.2	22/27	554.522,72	606.943,58
	22	536.132,57	575.207,67
	23	0	0
	24	18.390,15	31.735,91
	25	0	0
	26	0	0
	27	0	0
6.1.3	28	5.566,82	5.566,82
	29/58	<u>1.421.066,1</u>	<u>1.197.253,4</u>
	29	32.030	0
	290	0	0
	291	32.030	0
	3	0	0
	30/36	0	0
	37	0	0
	40/41	447.186,57	448.829,31
	40	73.496,48	72.621,93
	41	373.690,09	376.207,38
	50/53	241.687,15	
	54/58	676.064,96	717.634,45
	490/1	24.097,42	30.789,64
	20/58	1.981.155,64	1.809.763,8

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>362.755,97</u>	<u>306.631,12</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10		0
Plus-values de réévaluation		12		0
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13	362.755,97	306.631,12
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		0
Subsides en capital		15	0	0
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16	<u>30.268,8</u>	<u>16.068,8</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	30.268,8	16.068,8
Pensions et obligations similaires		160	0	0
Charges fiscales		161	0	0
Grosses réparations et gros entretien		162	30.268,8	16.068,8
Obligations environnementales		163	0	0
Autres risques et charges		164/5	0	0
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167	0	0
Impôts différés		168	0	0
DETTES		17/49	<u>1.588.130,87</u>	<u>1.487.063,88</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	260.407,63	285.306,75
Dettes financières		170/4	260.407,63	285.306,75
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3	0	0
Autres emprunts		174/0	260.407,63	285.306,75
Dettes commerciales		175	0	0
Acomptes sur commandes		176	0	0
Autres dettes		178/9	0	0
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	1.291.048,15	1.145.757,13
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	24.899,12	24.364,12
Dettes financières		43	0	0
Etablissements de crédit		430/8	0	0
Autres emprunts		439	0	0
Dettes commerciales		44	128.058,93	26.988,75
Fournisseurs		440/4	128.058,93	26.988,75
Effets à payer		441	0	0
Acomptes sur commandes		46	0	0
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	713.525,78	599.124,97
Impôts		450/3	69.597,11	63.399,43
Rémunérations et charges sociales		454/9	643.928,67	535.725,54
Autres dettes		48	424.564,32	495.279,29
Comptes de régularisation		492/3	36.675,09	56.000
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.981.155,64	1.809.763,8

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)	9900	3.733.501,46	3.920.336,91
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	0	
Chiffre d'affaires		70	632.147,6	561.308,28
Cotisations, dons, legs et subsides		73	3.598.863,31	3.799.051,85
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	503.029,85	453.996,43
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	3.569.199,08	3.861.904,5
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	53.669,15	52.445,52
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	0	0
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/9	14.200	0
Autres charges d'exploitation		640/8	31.021,69	739,7
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	3.567,93	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	61.843,61	5.247,19
Produits financiers				
Produits financiers récurrents		75	1.298,55	175,12
Produits financiers non récurrents		76B	0	
Charges financières				
Charges financières récurrentes		65	7.017,31	7.152,08
Charges financières non récurrentes		66B	0	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	56.124,85	-1.729,77
Prélèvement sur les impôts différés		780	0	
Transfert aux impôts différés		680	0	
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	0	13.130,76
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	56.124,85	-14.860,53
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	0	
Transfert aux réserves immunisées		689	0	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	56.124,85	-14.860,53

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves

Affectation aux fonds affectés et autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	56.124,85	-14.860,53
(+)/(-)	(9905)	56.124,85	-14.860,53
(+)/(-)	14P		
	791		14.860,53
	691	56.124,85	
(+)/(-)	(14)		0

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	32.704,56
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	32.704,56	
8129P	XXXXXXXXXX	32.704,56
8079		
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	32.704,56	
(21)	<u>0</u>	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	1.042.011,34
8169	4.816,22	
8179	8.966,64	
(+)/(-) 8189	0	
8199	1.037.860,92	
8259P	XXXXXXXXXX	0
8219		
8229		
8239		
(+)/(-) 8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	435.067,76
8279	53.669,15	
8289		
8299		
8309	5.398,71	
(+)/(-) 8319		
8329	483.338,2	
(22/27)	<u>554.522,72</u>	
8349	554.522,72	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Plus-values au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice
Réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice
Montants non appelés au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice
Montants non appelés au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	5.566,82
8365		
8375		
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	5.566,82	
8455P	XXXXXXXXXX	0
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	0
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
(28)	5.566,82	

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ

Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

voir les règles d'évaluation.

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
(42)	24.899,12
8912	105.170,85
8913	155.236,78
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	84,2	86,9
76		
(76A)	0	
(76B)	0	
66	3.567,93	
(66A)	3.567,93	
(66B)	0	
6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	536.132
91621	100.000
91631	440.000
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

CLC Audit & Conseil

Exercice
6.000

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais de personnel

Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100	81,5	5,3	84,2	86,9
101	132.835	4.351	137,186	131,067
102	3.407.158	162.041	3.569,199	3.861.904

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes
 de niveau primaire
 de niveau secondaire
 de niveau supérieur non universitaire
 de niveau universitaire
 Femmes
 de niveau primaire
 de niveau secondaire
 de niveau supérieur non universitaire
 de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
 Employés
 Ouvriers
 Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	83	5	85,6
110	83	1	83,6
111			
112			
113		4	2
120	22	4	24,1
1200	1		1
1201	18	3	19,5
1202	1		1
1203	2	1	2,6
121	61	1	61,5
1210	3	1	3,5
1211	43		43
1212	3		3
1213	12		12
130			
134	33	5	35,6
132	50		50
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	111	8	115,2
305	115	8	119,4

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	26	5811	62
5802	1.502	5812	3.268
5803	21.882	5813	52.180
58031	21.882	58131	52.180
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	0467262064	A-ASBL 6.8
----	------------	------------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation approuvées par l'Organe d'Administration du 17/06/2026

I POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

- 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES
 - A. En général
 - B. Matériel informatique
 - C. Matériel de bureau et didactique
 - D. Autres immobilisations corporelles
- 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES
- 4 - CREANCES A PLUS D'UN AN
- 5 - CREANCES A UN AN AU PLUS
- 6 - PLACEMENTS DE TRESORERIE
- 7 - VALEURS DISPONIBLES
- 8 - COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

II POSTES DU PASSIF DU BILAN

- 1 - FONDS AFFECTES POUR PASSIF SOCIAL
- 2 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
- 3 - DETTES A PLUS D'UN AN
- 4 - DETTES A UN AN AU PLUS
- 5 - COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Les règles d'évaluation sont dressées par le Conseil d'Administration en application de l'arrêté royal du 17/06/2026, portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Les modifications qui s'avèreront nécessaires devront être soumises pour approbation au Conseil d'Administration. De même, il ne pourra être dérogé de manière exceptionnelle qu'après décision expresse du Conseil d'Administration.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante pour nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale.

I POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (licences, logiciels, etc.) sont comptabilisées à leur valeur nominale. Sauf exception dûment justifiée par le Conseil d'Administration, ces immobilisations sont amorties en maximum 3 ans à partir de l'année de leur acquisition à un taux linéaire.

2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. En général

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition, en incluant les frais accessoires s'ils sont inclus dans la facture initiale d'acquisition. Les investissements d'un montant unitaire (ou le cas échéant, par lot homogène) de moins de 1.000 € TVAC sont toujours pris en charge l'année de l'acquisition, même s'ils ont un caractère d'actif permanent.

L'amortissement est toujours linéaire, sauf décision motivée par le Conseil d'Administration. L'année de leur acquisition, les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement annuel complet.

D'autre part, le cas échéant, les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsqu'en raison de leur altération leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. En cas de désaffectation ou de revente de l'immobilisé, la valeur nette comptable devra être portée à zéro.

En ce qui concerne les achats de matériel d'occasion, il est requis d'amortir à un taux deux fois plus rapide qu'au taux normalement appliqué pour un investissement neuf du même type.

La définition exacte du matériel et les taux utilisés doivent être repris explicitement et individuellement dans les tableaux d'amortissements.

Il est procédé annuellement à un inventaire de l'ensemble des biens d'investissement qui sont de plein droit la propriété de GAMMES.

B. Matériel informatique, matériel électro-ménager, matériel roulant

Ce poste comprend le matériel informatique, ordinateurs, imprimantes, écrans et autres biens amortissables informatiques. Le taux d'amortissement pour ce type de bien est de 33%.

Le matériel électro-ménager et le matériel roulant sont amortis sur leur durée de vie estimée. Le taux pour ce type de biens est de 20%, 25% ou 33%.

C. Matériel de bureau et didactique

Ce poste reprend essentiellement le mobilier de bureau (armoires, tables, sièges, etc.) mais également le matériel utilisé lors des salons, foires et/ou expositions auxquelles GAMMES participent (stand publicitaire, etc.). Le mobilier repris dans ce poste est amorti au taux de 20%.

D. Autres immobilisations corporelles

Cette rubrique contient entre autres les frais d'aménagement de locaux pris en location. Le taux d'amortissement prévu pour cette rubrique est de 20% sauf si les travaux constituent un aménagement durable du bien loué, auquel cas le taux utilisé sera de 10%. Ils sont toutefois pris en charge l'année de l'acquisition s'ils sont d'une valeur inférieure à 1.000 € TVAC.

E. Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, incluant les frais annexes et frais d'actes. Ils sont amortis sur une durée de 33 ans. Les travaux importants d'amélioration ou de transformation des bâtiments et des installations sont amortis sur la durée résiduelle de l'amortissement du bâtiment avec une durée minimale de 10 ans. Les travaux qui ne modifient pas fondamentalement la structure de l'immeuble sont amortis sur une durée de 10 ans.

3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les placements à long terme ainsi que les parts sont valorisés à leur prix d'achat, hors frais d'acquisition.

Les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est opérée sur ces actifs lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure de manière durable à leur valeur d'acquisition.

Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.

Les immobilisations financières sont transférées à court terme lorsque la date d'échéance devient inférieure ou égale à un an.

4 - CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur sur créances à plus d'un an sont comptabilisées lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable. Les réductions de valeurs qui, à la date du bilan, ne sont plus nécessaires, sont reprises.

5 - CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus, sont reprises à leur valeur nominale. Les règles d'évaluation sont les mêmes que pour les créances à plus d'un an.

Les créances douteuses font l'objet de réduction de valeur en fonction du risque de perte.

En ce qui concerne les subsides et autres produits à recevoir, ils sont enregistrés en créances au bilan dans la mesure où ils sont certains, et qu'ils portent sur la période clôturée ou une période antérieure.

A l'actif du Bilan, sont repris les montants qui restent à recevoir pour l'année en cours ainsi que les compléments de subsides pour années antérieures en cas de correction. Seront repris au passif, les subsides non utilisés et donc à rembourser en dettes courantes. Les subsides couvrant des activités sur plusieurs exercices seront repris en compte de régularisation (subsides à reporter) pour la partie à utiliser après la date de clôture du bilan.

Chaque année, les subsides afférents à l'exercice seront pris en compte de résultats en fonction des conventions de subvention, des décomptes reçus des autorités subsidiaires, des estimations raisonnables faites des soldes à recevoir ou à rembourser en fonction des critères de subvention

et d'éligibilité.

6 - PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les règles d'évaluation des placements de trésorerie sont les mêmes que celles des immobilisations financières.

7 - VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles (les soldes des comptes bancaires, les valeurs échues à l'encaissement et les encaisses) sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale. Il est procédé une fois par an minimum à l'inventaire de la caisse.

8- COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Les comptes de régularisation comprennent des charges à reporter et les revenus acquis qui sont comptabilisés :

- Soit au montant nominal du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants
- Soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

II POSTE DU PASSIF DU BILAN

1 - FONDS DE GARANTIE

AFFECTATION DU RESULTAT :

- Un fonds de garantie sera constitué par prélèvement sur les résultats et utilisé sur base de propositions du Conseil d'Administration, validées par l'Assemblée Générale.
- Un fonds affecté sera constitué pour le financement de projets identifiés par le Conseil d'Administration, par prélèvement sur les résultats et utilisé sur base de propositions du Conseil d'Administration, validées par l'Assemblée Générale.

2 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine, de manière individualisée, les provisions à constituer.

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. L'enregistrement de telles provisions reste à la discrétion du Conseil d'Administration afin de couvrir notamment les litiges en cours, les charges de grosses réparations, de gros entretiens, ...)

3 - DETTES A PLUS D'UN AN

Les emprunts et les dettes sont comptabilisés à leur valeur nominale.

4 - DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus englobent, notamment, les dettes financières, les dettes commerciales, les factures à recevoir, les dettes vis-à-vis du personnel, les dettes et provisions sociales et fiscales. Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les provisions sociales liées à l'exercice sont constituées chaque année, en fin d'exercice, indépendamment du résultat. La provision concerne les péculs de vacances simples et doubles et est calculée sur base des rémunérations brutes de l'exercice, conformément aux dispositions légales.

5 - COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter. Ils sont comptabilisés :

- Soit au montant nominal du prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore reçues.
- Soit au montant nominal du prorata des produits déjà facturés ou encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant.

Annexe aux règles d'évaluation

Subsides FSE :

À la suite de plusieurs contacts avec l'agence du Fonds Social Européen (FSE) et le Centre de Coordination et de Gestion des fonds européens pour l'Enseignement de Promotion Sociale (CCG-EPS), Gammes ASBL reste confrontée à un risque financier significatif lié à un contentieux portant sur la subvention FSE 2015.

Le Service d'Audits des Projets Européens (SAPE), intervenu en seconde instance, considère que les recettes générées par le projet subsidé dépasseraient les dépenses admissibles, ce qui pourrait entraîner l'absence de droit au subsidé.

Sur cette base, Gammes pourrait être amenée à rembourser un montant estimé à 94.573 € pour l'année 2015, avec un risque théorique pouvant atteindre 662.000 € sur l'ensemble de la programmation 2014-2020.

L'association conteste cette interprétation, considérant avoir respecté strictement la convention et les modalités de déclaration définies avec les autorités compétentes. À ce jour, malgré les démarches entreprises auprès des autorités de tutelle, aucune décision définitive n'a été notifiée.

Ce dossier, ancien mais toujours ouvert, constitue un risque latent non maîtrisé pouvant impacter significativement la trésorerie et les fonds propres de l'association. Une vigilance continue est maintenue.

La comptabilisation des subsides :

Les subsides sont comptabilisés en produits à concurrence des dépenses engagées. Pour l'année de leur attribution, les subsides non utilisés, ils sont comptabilisés en diminuant des produits en contrepartie d'une dette pour le montant non utilisé. Si les années ultérieures des contrôles par les pouvoirs subsidants donnent lieu à des corrections (dus à des rejets de dépenses ou à d'erreurs de calcul), les pertes sur subsides et les subsides non utilisés sont comptabilisés en moins-values sur subsides (charges non récurrentes) en contrepartie d'une dette.

En outre, pourriez-vous rajouter ce paragraphe à la fin des règles d'évaluation (infos complémentaires) :

Informations complémentaires

IL EXISTE UNE INCERTITUDE SIGNIFICATIVE SUR LE CALCUL D'UNE PARTIE INCERTAINE DES SUBSIDES DONT L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DEPEND D'UNE OBLIGATION DE RESULTAT OU D'UN CONTROLE ULTERIEUR PAR LES POUVOIRS SUBSIDIANTS (ACTIRIS, BRUXELLES-FORMATION, REGION BRUXELLOISE, FSE...)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE
GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
« GAMMES »
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'asbl Gammes, la Formation et le Développement (l'« Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 12/06/2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'asbl Gammes durant un exercice.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 1.981.155,64 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 56.124.85 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du

Inscrite au registre public de l'IRE sous le n°B00749

commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention des membres sur l'annexe A-asbl 6.8 relative à la règle d'évaluation applicable à la partie incertaine des subsides. Il existe une incertitude significative sur le calcul de cette partie incertaine des subsides dont l'attribution définitive dépend d'un contrôle ultérieur par le pouvoir subsidiant (Actiris notamment).

Autre point

Les comptes annuels de l'Association pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 28 mai 2025, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire

Inscrite au registre public de l'IRE sous le n°B00749

contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu des informations contenues dans le rapport d'activités et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, les informations contenues dans le rapport d'activités et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si les autres informations contenues dans le rapport d'activités, à savoir :

- Rapport annuel de gestion

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Inscrite au registre public de l'IRE sous le n°B00749

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Waterloo, le 03 juin 2026

SRL CLC
Commissaire, représentée par
Adil El Filali
(Signature)
Signature numérique de
Adil El Filali (Signature)
Date : 2026.06.03
16:42:46 +02'00'
Adil EL FILALI,
Réviseur d'entreprises associé

Rapport annuel de gestion

De l'organe d'administration à l'assemblée Générale des Membres

Exercice social clôturé le 31 décembre 2025

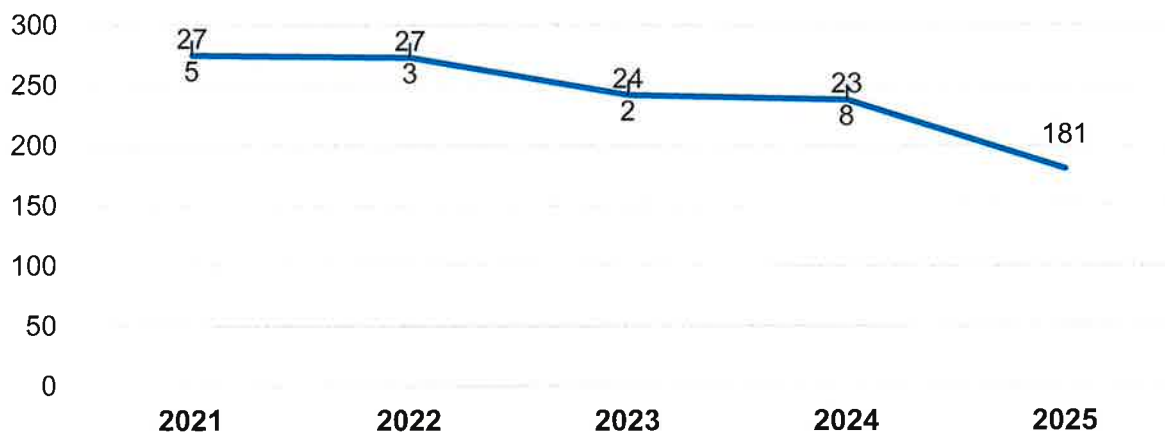
Cher(e)s administrateurs.rices,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'association pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 et vous rendre compte de notre gestion, conformément aux prescriptions de l'article 3 :48 du Code des sociétés et associations.

1. Situation financière de l'association

1.1. *Exposé de l'évolution et des résultats des activités de l'association*

1.1.1. Nombre de bénéficiaires accompagnés : 181

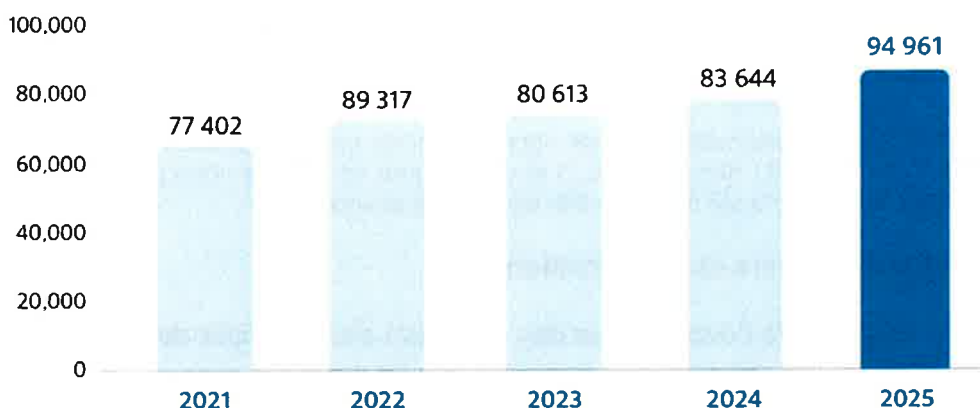


Le nombre de bénéficiaires accompagnés poursuit sa diminution, passant de 275 en 2021 à 181 en 2025. Cette évolution ne traduit pas une baisse d'activité, mais une transformation structurelle du modèle d'intervention.

En effet, les prises en charge sont désormais plus longues, complexes et intensives, reflétant l'évolution des besoins des publics accompagnés (perte d'autonomie accrue, situations sociales plus imbriquées).

Cette dynamique confirme le repositionnement de Gammes vers un modèle à forte valeur ajoutée sociale, davantage centré sur la qualité et la continuité de l'accompagnement que sur le volume.

1.1.2. Nombre d'heures de prestation : 94.960 heures de prestation

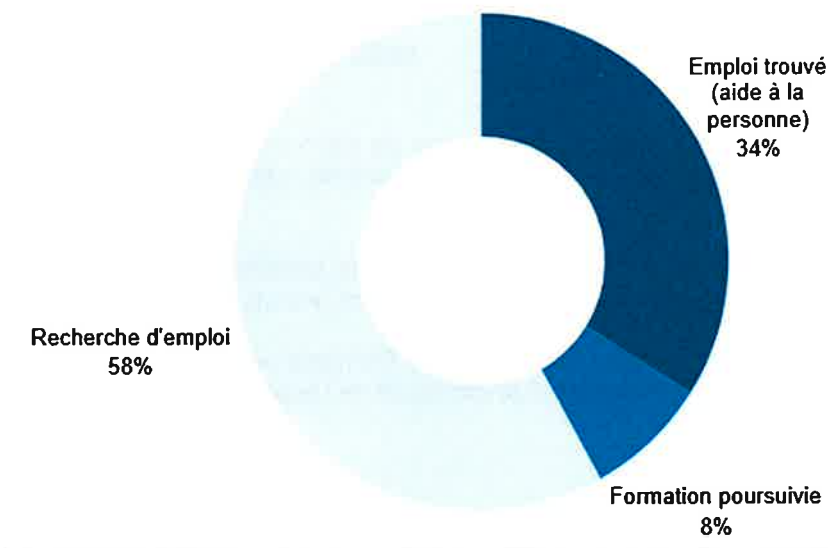


Malgré la baisse du nombre de bénéficiaires, le volume d'heures de prestation se maintient à un niveau élevé, atteignant 94.960 heures en 2025.

Cette évolution souligne la capacité de l'association à absorber une demande croissante en intensité, tout en s'adaptant aux contraintes structurelles du secteur, notamment en matière de recrutement et de disponibilité des travailleurs.

Elle témoigne d'une efficacité opérationnelle consolidée, mais appelle une vigilance accrue quant à la soutenabilité des charges de travail.

1.1.3. Résultats des sorties positives des travailleurs en insertion :

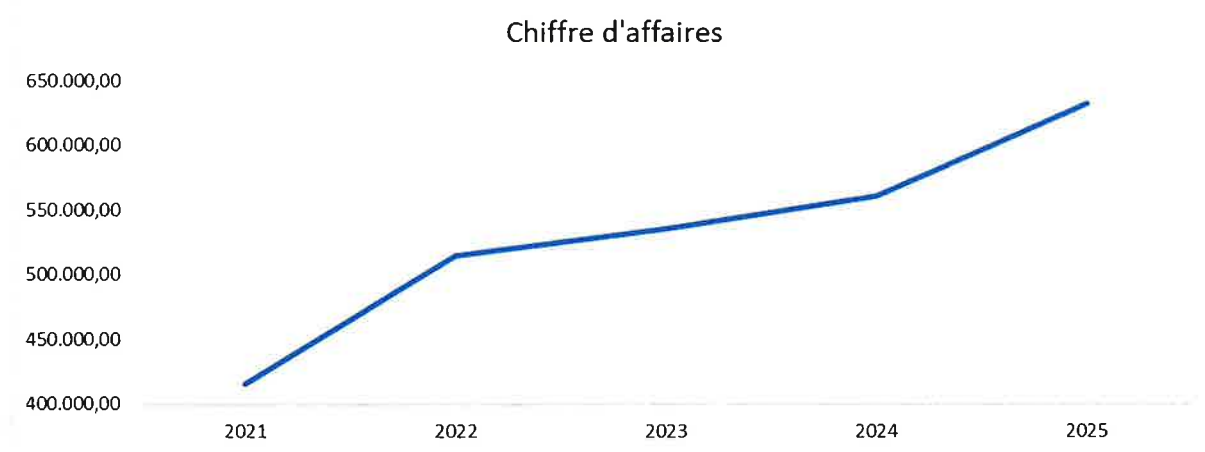


Le taux de sortie positive des travailleurs en insertion s'établit à 42 % en 2025. Bien qu'en recul par rapport à 2024, ce résultat reste cohérent avec la tendance pluriannuelle et témoigne d'un impact réel des dispositifs d'accompagnement.

Toutefois, la proportion de personnes restant en recherche d'emploi (58 %) met en évidence la nécessité de renforcer les dispositifs d'accompagnement post-parcours, en lien avec un marché de l'emploi structurellement difficile pour les publics peu qualifiés.

Ces résultats confirment la pertinence du modèle, tout en identifiant un axe prioritaire d'amélioration.

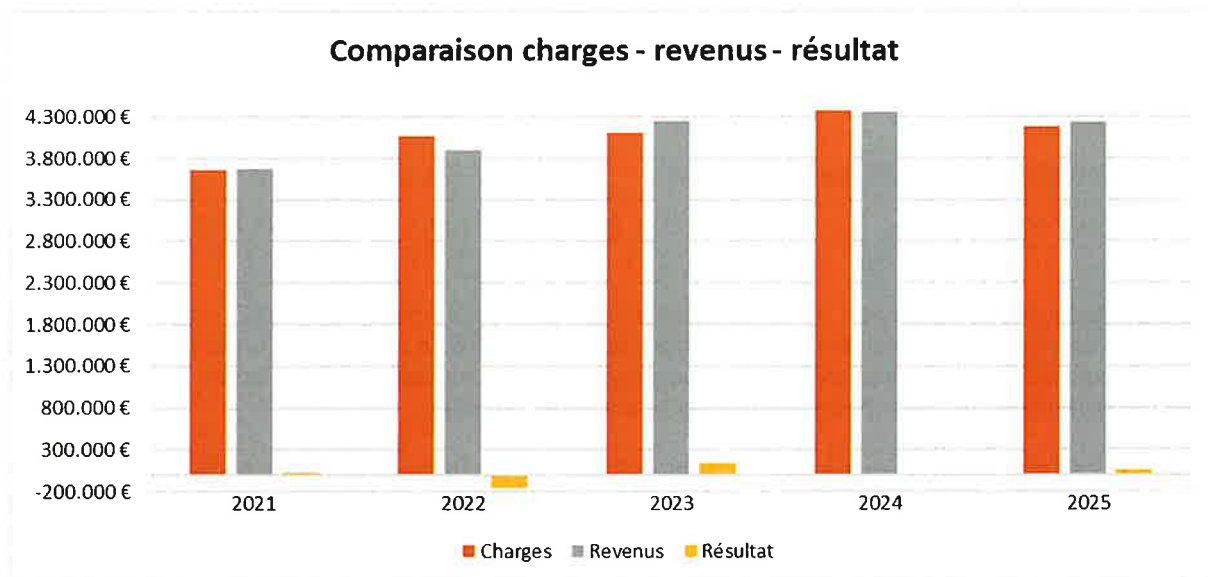
1.2. Evolution du chiffre d'affaires : 632.148€



Le graphique présente l'évolution du chiffre d'affaires de Gammes ASBL sur la période 2021 à 2025. Il met en évidence une progression continue, avec une accélération marquée en 2025, où le chiffre d'affaires atteint 632.148 €, contre 561.308 € en 2024. Cette évolution traduit une dynamique de développement soutenue et une capacité accrue de l'association à consolider ses ressources propres.

Cette progression constitue un indicateur positif de la consolidation économique de Gammes. Elle reflète une meilleure valorisation de l'activité et renforce la résilience du modèle économique de l'association, en complément des financements publics structurels. Elle soutient également le positionnement de Gammes comme acteur crédible, structuré et en développement dans le secteur de l'économie sociale en Région bruxelloise.

1.3. Comparaison : charges – revenus – résultat :

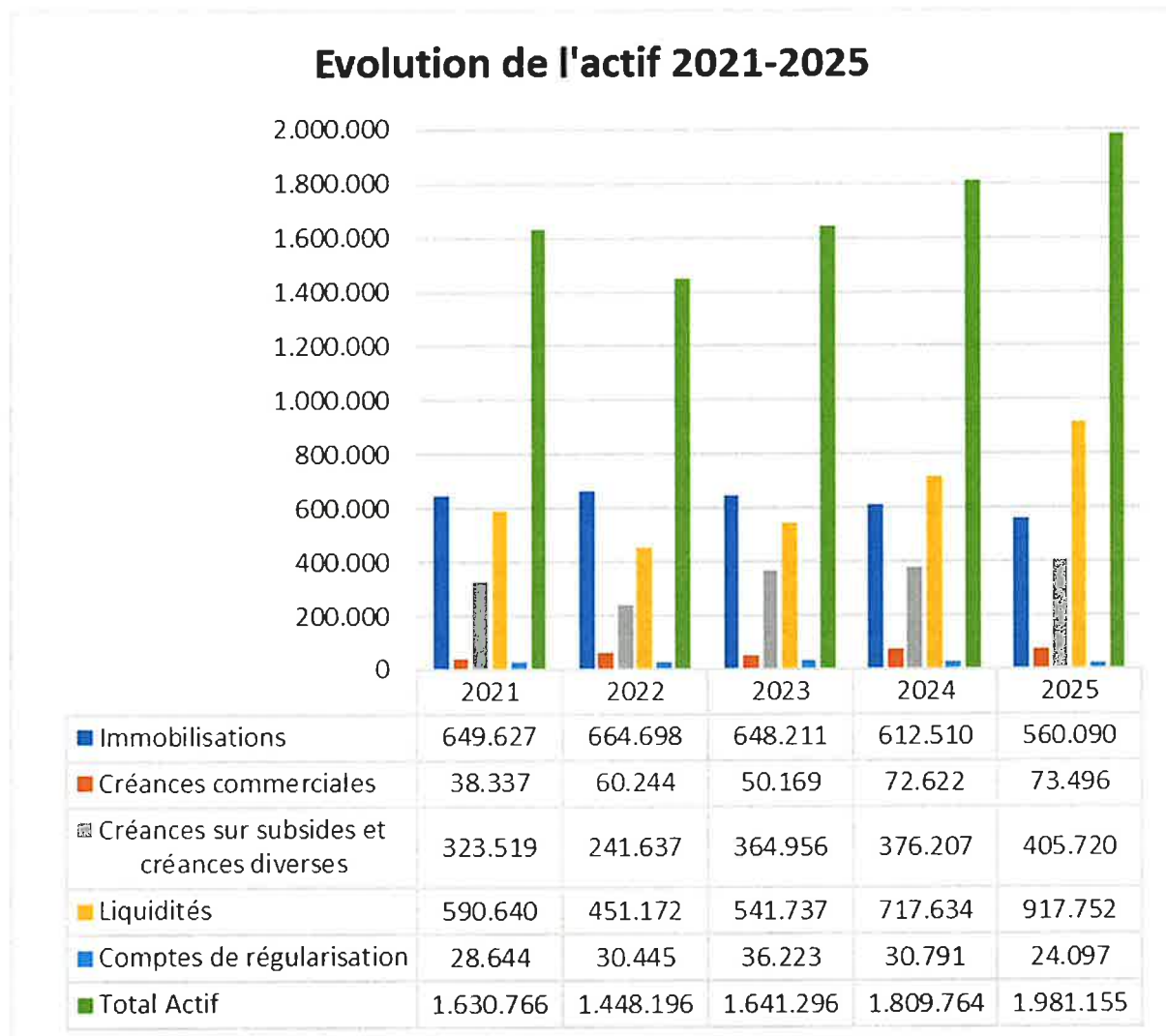


Entre 2021 et 2025, l'évolution des charges, des revenus et du résultat traduit une trajectoire financière contrastée mais globalement maîtrisée. Après des résultats fortement volatils en 2022, 2023 et 2024, l'exercice 2025 se clôture sur un résultat positif de 56.124,85 €, avec des charges de 4.176.185 € et des revenus de 4.232.309 €.

Cette évolution met en lumière la capacité de Gammes à rétablir un équilibre financier dans un contexte de forte contrainte budgétaire. La baisse simultanée des charges et des revenus par rapport à 2024 montre une phase d'ajustement, mais le maintien d'un excédent confirme une gestion sérieuse, réactive

et prudente. Elle souligne également l'importance de maintenir un pilotage attentif des flux financiers dans un secteur où les marges restent structurellement limitées.

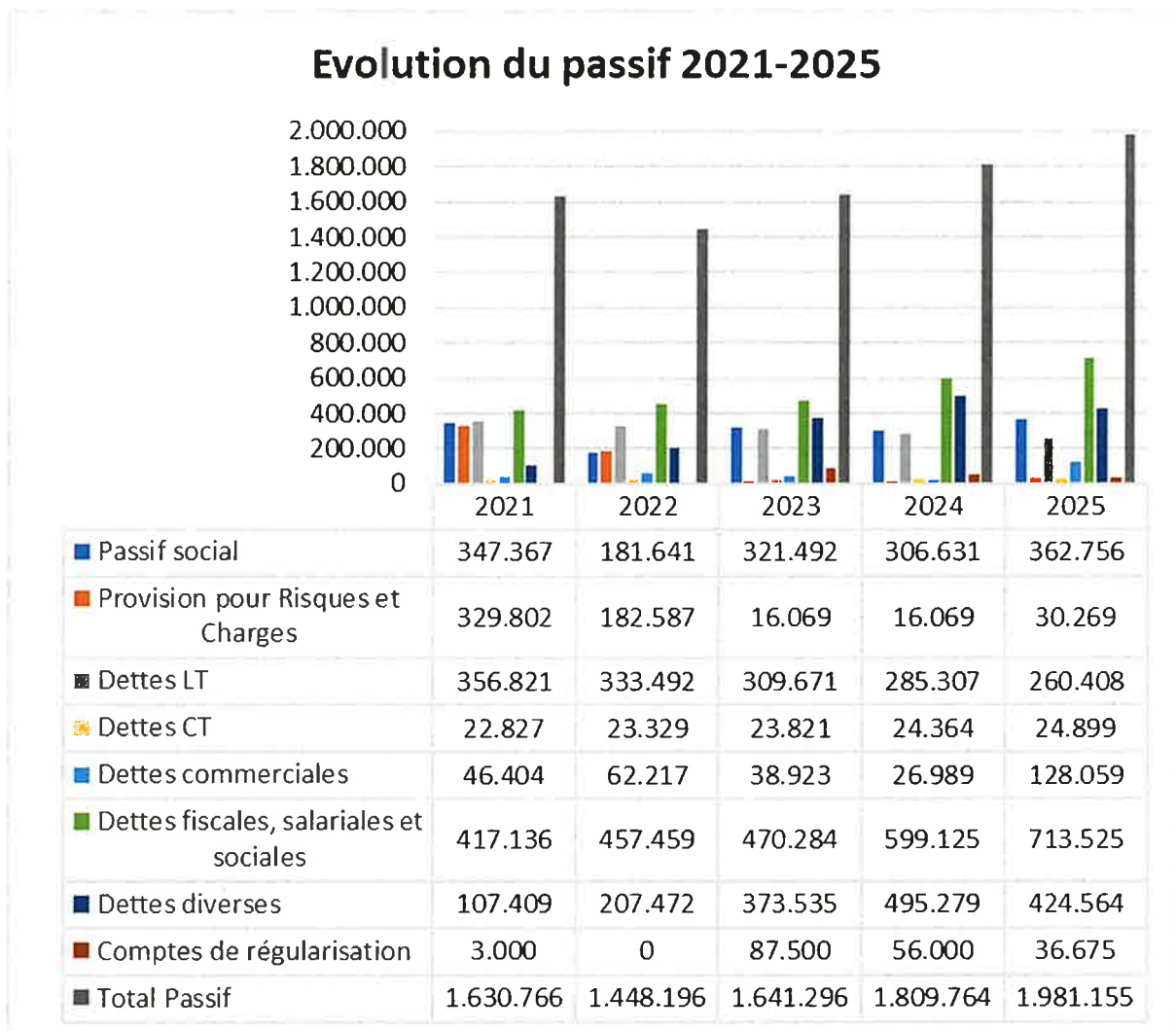
1.4. Evolution de l'actif du bilan :



Le graphique illustre l'évolution de la composition de l'actif de Gammes entre 2021 et 2025. Il met en évidence une hausse du total de l'actif, qui passe de 1.809.764 € en 2024 à 1.981.155 € en 2025. Cette progression est principalement portée par l'augmentation des liquidités, qui atteignent 917.752 €, ainsi que par la hausse des créances sur subsides et créances diverses.

Dans l'ensemble, ce graphique traduit un renforcement de la structure patrimoniale de l'association et de sa capacité financière immédiate. Il met toutefois aussi en évidence le poids croissant des montants à recouvrer auprès des pouvoirs subsidiaires et autres tiers. La diminution des immobilisations confirme une gestion prudente des investissements. L'évolution de l'actif traduit ainsi une situation financière plus solide, mais qui reste liée à la bonne réalisation des encaissements attendus.

1.5. Evolution du passif du bilan :



Ce graphique présente l'évolution du passif de Gammes entre 2021 et 2025, ventilé par grands postes comptables. Il montre une progression du total du passif à 1.981.155 € en 2025, en cohérence avec l'évolution de l'actif. La structure du passif fait apparaître une poursuite de la baisse des dettes à long terme, mais également une hausse des dettes fiscales, salariales et sociales ainsi qu'une augmentation marquée des dettes commerciales.

Cette évolution traduit une structure financière en mutation. Le recul de l'endettement à long terme constitue un signal favorable en matière de solvabilité, mais il est contrebalancé par une pression accrue sur les engagements à court terme. Cela appelle un suivi rigoureux de la trésorerie, des échéanciers fournisseurs et des obligations sociales, afin de garantir la soutenabilité des équilibres financiers de l'association dans la durée.

Globalement, les indicateurs financiers 2025 traduisent une amélioration de la situation financière de Gammes, marquée par une progression du chiffre d'affaires, un retour à un résultat positif et un renforcement de la trésorerie. Cette évolution confirme la capacité de l'association à maintenir ses équilibres dans un contexte incertain, tout en appelant à la vigilance sur la dépendance aux subsides publics et sur les engagements à court terme.

2. Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'association est confrontée

2.1. Subsidies FSE :

À la suite de plusieurs contacts avec l'agence du Fonds Social Européen (FSE) et le Centre de Coordination et de Gestion des fonds européens pour l'Enseignement de Promotion Sociale (CCG-EPS), Gammes ASBL reste confrontée à un risque financier significatif lié à un contentieux portant sur la subvention FSE 2015.

Le Service d'Audits des Projets Européens (SAPE), intervenu en seconde instance, considère que les recettes générées par le projet subsidié dépasseraient les dépenses admissibles, ce qui pourrait entraîner l'absence de droit au subside.

Sur cette base, Gammes pourrait être amenée à rembourser un montant estimé à 94.573 € pour l'année 2015, avec un risque théorique pouvant atteindre 662.000 € sur l'ensemble de la programmation 2014–2020.

L'association conteste cette interprétation, considérant avoir respecté strictement la convention et les modalités de déclaration définies avec les autorités compétentes. À ce jour, malgré les démarches entreprises auprès des autorités de tutelle, aucune décision définitive n'a été notifiée.

Ce dossier, ancien mais toujours ouvert, constitue un risque latent non maîtrisé pouvant impacter significativement la trésorerie et les fonds propres de l'association. Une vigilance continue est maintenue.

2.2. Risques liés aux politiques publiques et aux financements structurels

Au-delà du dossier FSE, Gammes est exposée à un risque structurel lié à l'évolution des politiques publiques régionales, en particulier dans le champ de l'économie sociale d'insertion.

Plusieurs mesures annoncées ou envisagées par le gouvernement bruxellois pourraient affecter directement le modèle économique de l'association :

- Non-indexation des subventions ACS, entraînant une érosion du financement réel face à l'augmentation des coûts salariaux
- Réduction du financement ACS à 95 %, impliquant un transfert de charge financière vers les opérateurs
- Réduction des dispositifs d'insertion (jusqu'à -20 % des projets) lors du renouvellement des mandats
- Évolutions réglementaires susceptibles de renforcer les exigences sans compensation budgétaire équivalente

Ces évolutions traduisent un risque systémique de sous-financement structurel, dans un secteur fortement dépendant des subsides publics.

Elles pourraient avoir, à court et moyen terme :

- un impact sur la capacité d'emploi de l'association
- une tension accrue sur la trésorerie
- la nécessité d'arbitrages organisationnels (priorisation des activités, adaptation de l'offre)

2.3. Incertitudes liées au contexte institutionnel

En 2025–2026, le contexte institutionnel bruxellois demeure marqué par une instabilité politique prolongée et une visibilité limitée sur les orientations budgétaires à moyen terme.

Si les financements pour l'exercice 2025 ont pu être confirmés sur base de courriers officiels, les perspectives au-delà restent incertaines, dans un contexte caractérisé par :

- des contraintes budgétaires accrues au niveau régional
- une pression croissante sur les politiques de soutien au non-marchand
- un risque de réorientation des priorités publiques

Cette situation impose une vigilance renforcée et une capacité d'anticipation stratégique, notamment en matière de :

- diversification des sources de financement
- adaptation du modèle économique
- sécurisation des activités essentielles

3. Objectifs et politique de l'association en matière de gestion des risques

Les risques sont inévitables et Gammes a l'obligation morale et légale d'assurer la sécurité et le bien-être de ses bénéficiaires, membres du personnel et des autres personnes touchées par leurs opérations. Gammes se doit donc de recenser et de connaître au mieux les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités et intégrer la gestion du risque dans tous les aspects de la planification et de la prise de décision, tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel.

- Risque de cash-flow/trésorerie : Un suivi régulier des flux de trésorerie de notre association est mis en œuvre pour permettre aux responsables opérationnels de s'assurer que les flux de trésorerie entrants permettent de couvrir les flux sortants. En cas d'insuffisance des flux entrants au cours d'une période, en cas d'insuffisance de réserves financières, un recours à temps à des emprunts externes est envisagé par l'organe de gestion.
- Risque de liquidité : afin de pouvoir répondre à nos obligations directes, nous maintenons assez de réserve de liquidités et avons accès à différentes formules flexibles de financement.
- Risque de crédit : nous limitons ce risque par la mise en œuvre d'une gestion active de l'encaissement de nos créances, par une grande diversification des tiers, par un grand nombre de clients et par un contrôle intensif de la solvabilité de nos clients les plus importants.
- Risque de prix : il n'y a pas de risque significatif en dehors de ceux repris ci-dessus.
- Risque de grande dépendance aux subsides publics : Compte tenu du poids des financements publics dans son modèle économique, Gammes identifie comme prioritaire la nécessité de réduire son exposition à ce risque, notamment via la diversification des ressources et le développement d'activités économiquement soutenables.

4. Événements importants survenus après la clôture

NEANT.

5. Indication sur les circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement de l'association

Gammes est dans l'attente de l'agrément Cocom pour ses activités de garde à domicile, et du financement par contingentement qui l'accompagnera.

6. Indication relative aux activités en matière de recherche et de développement

NEANT.

7. Indications relatives à l'existence de succursales de l'association

NEANT.

8. Justification de l'application des règles comptables de continuité

NEANT.

9. Utilisation des instruments financiers par l'association

NEANT.



Briec Laurent
Directeur général – Délégué à la gestion journalière